

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE BRIORD
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 juin 2020

Présents : Tous les membres sauf Ludovic CHRISTIN, excusé

Les membres présents approuvent le compte rendu de la réunion du 28 mai 2020.

- Election des secrétaires de séances

Sarah BECFEVRE, Marjorie SALLES et Fabien SCHMITZ sont nommés pour être secrétaire de séance lors des réunions du conseil municipal.

- Vote des taux des taxes locales communales

Il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2020. Il est précisé qu'en application de la loi de finances de 2020, une décision de reconduction du taux de la taxe d'habitation n'est pas nécessaire.

Taux d'imposition 2020 : Taxe foncière 14,58 % - Taxe foncière non bâti 49,94 %.

- Emplois jeunes

Trois agents saisonniers sont recrutés pour la période de juillet à août 2020. Les conditions restent inchangés (18 ans révolus, rémunération au SMIC, jeunes de la commune de Briord).

- Questions diverses

- SIEA : Le conseil donne un avis favorable au plan de financement présenté par le Syndicat d'électricité de l'Ain pour l'extension de l'éclairage public rue côtes-Maçon.

- Actes administratifs : M. Stéphane SAINT-POL-HUGOO est nommé pour signer tout acte passé en la forme administratif au nom de la commune.

Fait à Briord, le 23 juin 2020

Le Maire, Patrick BLANC



